



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE le 15 janvier 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**Règlement numéro 11720-2018, modifiant le règlement numéro 2007-01-9150 relatif au lotissement, afin d'autoriser, dans la zone 92-H, un lotissement comprenant l'ouverture d'une nouvelle rue et de prévoir certaines normes applicables à cette rue, afin de respecter une largeur minimale et une distance minimale à partir d'un cours d'eau ou un lac.**

Règlement numéro 2007 01 9150 relatif au lotissement, afin d'autoriser un lotissement comprenant l'ouverture d'une nouvelle rue dans la zone 92-H et de prévoir, pour cette rue, une largeur minimale et une distance minimale à respecter à partir d'un cours d'eau ou un lac.

Ce Règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. de La Jacques-Cartier, soit le 29 janvier 2019.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures régulières de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 4 février 2019.

---

Jacques Arsenault  
Greffier